



DEL- 2024 - 046

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de
Conseillers
En exercice : 18
Présents : 16
Votants : 17

OBJET :

**CONSTRUCTION
D'UNE PÉRICOLAIRE
- AVENANT MARCHÉ
ADAPTE**

L'an Deux Mille Vingt Quatre, le Jeudi 4 juillet
Le Conseil Municipal de LA REGRIPIERE 44330
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 20 H
A la Salle du Prieuré, sous la présidence de Monsieur Pascal
EVIN, Maire
Date de convocation du Conseil Municipal : 27 juin 2024

PRÉSENTS : M EVIN P., M CAILLER R., Mme DURAND A., M
GAULTIER J-L, Mme PETITEAU M-E, M BOUCHEREAU F., Mme
BARON A., M BAUDRY M., M CARETTE C. ; Mme CLÉRO V., Mme
FONTENEAU C., Mme HERBRETEAU M-A, Mme JOLIVET C., Mme
LAMBERT B., Mme PASQUEREAU C., M SOURISSEAU B. ;

EXCUSÉS : M AMOSSÉ M., M DUGUÉ V.,

POUVOIRS : M DUGUE V. a donné pouvoir à Mme BARON A.

SECRETARE : Mme Clothilde JOLIVET

En séance du 1^{er} décembre 2022 et du 19 janvier 2023, le conseil municipal a validé le marché adapté pour la construction de la périscolaire pour un montant de 1 520 345,91 € HT.
En séance du 9 mai 2023, le conseil municipal a accepté des avenants pour un coût de 1 518.43 €.
En séance du 8 juin 2023, le conseil municipal a accepté un avenant pour un coût de 7 765.50 €.
En séance du 6 juillet 2023, le conseil municipal a accepté un avenant pour un coût de 490.57 €.
En séance du 10 octobre 2023, le conseil municipal a accepté un avenant pour un coût de 87.62 €.
En séance du 9 novembre 2023, le conseil municipal a accepté un avenant pour un coût de 6 041.19 €.
En séance du 14 décembre 2023, le conseil municipal a accepté un avenant pour un coût de - 2 867.29 €.
En séance du 18 janvier 2024, le conseil municipal a accepté un avenant pour un coût de 2 140.82 €.
En séance du 22 février 2024, le conseil municipal a accepté un avenant pour un coût de -39 481.16 €.
En séance du 28 mars 2024, le conseil municipal a accepté un avenant pour un coût de 11 712.50 €.
En séance du 20 juin 2024, le conseil municipal a accepté un avenant pour un coût de 4 617.19 €.

Il y a des travaux en plus pour la périscolaire :

LOT N° - CORPS D'ÉTAT	ENTREPRISES	MONTANT HT	AVENANT HT	TOTAL HT
1 - Gros œuvre	Boisseau	265 950,66	2 850	268 800,66
2 - Construction bois	Trillot	156 668,70	1 500 €	158 168,70
3 - Bardage	Agasse	76284,48	4 032 €	80 317,83
5 - Menuiseries ext.	EGDC	72 046,95	- 2058,66	69 988,29

Sur proposition de Monsieur le Maire, et après discussion, Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'avenant n°2023-11 pour les entreprises citées ci-dessus.
- **AUTORISE** M le Maire à signer et notifier le marché auprès des entreprises citées ci-dessus.
- **AUTORISE** M le Maire à signer et notifier les avenants restants à hauteur de 20 000 € HT auprès des entreprises.

Certifié exécutoire par le Maire
Publié ou notifié le : 10 JUIL. 2024

Pour extrait conforme au Registre
Fait aux jour, mois et an ci-dessus,

ACCUSE DE RECEPTION
PREFECTURE VIA FAST
Le - 9 JUIL. 2024

LE MAIRE,
Pascal EVIN



A black ink signature of the Mayor, Pascal Evin, written over the official seal.